

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **JEUDI 11 JUIN 2020**, sur la plateforme *Zoom*, à 19:15, présidée par monsieur Ghislain Laporte

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément
au Trésor-du-Boisé
Beaconsfield
Beau-Séjour
Bois-Franc-Aquarelle
Cardinal-Léger
Catherine-Soumillard
Cavelier-De-LaSalle
Chanoine-Joseph-Théorêt
Collège Saint-Louis
Dalbé-Viau
de la Mosaïque
de la Traversée
de l'Odyssée
des Amis-du-Monde
des Berges-de-Lachine
des Coquelicots
des Découvreurs
des Grands-Êtres
des Marguerite
des Saules-Rieurs
des Sources
Dollard-des-Ormeaux
Dorval-Jean-XIII
du Bois-de-Liesse
du Bout-de-l'Isle
du Grand-Chêne
du Grand-Héron
du Petit-Collège
du SAS
École primaire LaSalle
Édouard-Laurin
Émile-Nelligan
Enfants-du-Monde
Enfant-Soleil
Félix-Leclerc
Gentilly
Guy-Drummond
Harfang-des-Neiges
Hébert
Henri-Beaulieu
Henri-Forest
Île-des-Soeurs
Jacques-Bizard
Jardin-des-Saints-Anges
Jean-Grou
Jonathan
Jonathan-Wilson
John-F. Kennedy
Joseph-Henrico
Katimavik
Lajoie
Lalande
Laurendeau-Dunton

Absente

Absente

Absent

Absente

Absente

Absente

Absent

Absent

Absente

Absente

Absente

Absente

Absente

Absent

Absente

Absent

Absent

Absent

Absente

Absent

Absente

Absente

Absente

Absente

Absente

Absente

Absent

Absent

Absente

Absente

Absente

Madame Tania NAIM
Madame Fatou DIOP
Madame Marie-Aude COUILLARD
Madame Samia MEKHTOUL
Monsieur David HACHÉ
NIL
Madame Geneviève VINOIS
Monsieur Ghislain LAPORTE
Madame Mélissa PILON
Monsieur Mehdi GAFSI
Madame Matilde TRAORÉ
Monsieur Radu-Constantin VASIU
Monsieur José Vinicio CASTELLANOS
Madame Nathalie MIRON
Madame Martine RIENDEAU
Madame Ariane-Salomé NTIBARIKURE
Madame Marie-Claude DESAULNIERS
NIL
Madame Anne-Hortense EBENA
Madame Lynne CHLALA
Madame Myriam MÉNARD
Madame Marie-Anick PAQUIN
Madame Karolina SULKOWSKA
Madame Julie CHOQUET
Monsieur Mohsen VAEZ
Monsieur Simon MARTINEAU
Madame Julie COUTURIER
NIL
Madame Magdalena FAYE
NIL
Madame Raymonde GOMIS
Monsieur Olivier GRENIER
Monsieur Steve HILLIER
Monsieur Ali ALLOUCHI
Monsieur Ngongang TCHAME ARNAUD
Madame Marie-Stephane JADOTTE
Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Monsieur Michel DUQUETTE
Madame Nadia GHEZIEL
Madame Marie-Hélène CHARTIER
Madame Soumeya BOUHAMIDI
NIL
Madame Caroline CÔTÉ
Madame Geneviève GOUPIL
Madame Isabelle DÉCARIE
Monsieur Abdelmouhtalib Lachehab EL IDRISSI
Monsieur Carl LETENDRE
Monsieur Jean-Philippe BLANCHETTE
Monsieur Alain CARETTE
Madame Isabelle MORIN
Madame Achlai ERNEST
Monsieur Pierre-Olivier DESERRERES
Madame Paola MEGNA
Madame Maria Luna MARTINEZ

Laurentide		NIL
L'Eau-Vive	Absent	Monsieur Mohamed ROUIS
Lévis-Sauvé		Madame Hélène LEUNG
Marguerite-Bourgeoys	Absente	Madame Rachel PAPIRAKIS
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Monsieur Constantin FORTIER
Mont-Royal	Absente	Madame Rima BAZERJI
Murielle-Dumont		Madame Catherine GRAND
Notre-Dame-de-la-Garde	Absent	Monsieur Antoine FOULON
Notre-Dame-de-la-Paix	Absente	Madame Caroline CHASSÉ
Notre-Dame-de-Lourdes		Madame Hélène MARCHAND
Notre-Dame-des-Rapides	Absente	Madame Caroline DÉRY
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes	Absent	Monsieur Félix-Antoine VÉRONNEAU
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		NIL
Paul-Jarry		NIL
Perce-Neige		NIL
Philippe-Morin		Madame Florence SAY
Pierre-Laporte	Absente	Madame Yvette BONVALOT
Pierre-Rémy	Absente	Madame Sabrina TEKILI
Pointe-Claire		Monsieur Jocelyn REID
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Madame Caroline CHARTRAND
Saint-Clément-Ouest		Madame Tania NAIM
Sainte-Catherine-Labouré		NIL
Sainte-Genève-Ouest		Madame Karine BABIN
Sainte-Genève-Sud		Madame Elisabeth BLAIS-ROBY
Saint-Georges		Madame Marie-France CARON
Saint-Gérard		NIL
Saint-Germain-d'Outremont		Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent	Absente	Madame Martha CRUZ
Saint-Louis		Monsieur Michel BLANCHARD
Saint-Luc		Monsieur Paul MARTINEAU
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	Absent	Monsieur Andy FRATINO
Très-Saint-Sacrement	Absent	Monsieur Mathieu LAVOIE
Victor-Thérien	Absent	Madame Karine VENNE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

John-F.-Kennedy		Monsieur Yan OUELLETTE
de l'Odyssée		Madame Katherie ROCHETTE
Marguerite-Bourgeoys	Absente	Madame Yalka MOÏSE
Académie Fournier	Absent	Monsieur Abib Mohamed

AUTRES PRÉSENCES

Madame Claire Leduc, substitut, école au Trésor-du-Boisé
Monsieur Frédéric Dupont, substitut, école Édouard-Laurin
Madame Elham Eshaghpour, substitut, école des Sources
Madame Myrielle Robitaille, substitut, école Notre-Dame-de-la-Garde
Madame Tania Raoub, substitut, Académie Saint-Clément
Madame Jessica Talbot, substitut, école de la Mosaïque
Monsieur Zaher El Tawil, substitut, école de la Traversée
Madame Caroline Sanchez Valero, substitut, école Guy-Drummond
Madame Marie-Hélène Hofbeck, substitut, école Lalande

Public

Monsieur Christian Desjardins, ancien commissaire
Monsieur Robert Hamel, parent, école du Petit-Collège

Autres présences

Monsieur Dominic Bertrand, directeur général du CSSMB assistait à la rencontre ainsi que monsieur Rudi Maghuin, à titre de secrétaire au procès-verbal du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Après vérification du quorum, la séance virtuelle est ouverte à 19 heures 15.

Monsieur Ghislain Laporte, président du CP, salue l'assemblée et la remercie pour sa présence.

Monsieur le président souligne la présence de monsieur Dominic Bertrand, directeur général du CSSMB et le remercie pour sa participation à la rencontre.

1. PAROLE DU PUBLIC

Monsieur Christian Desjardins adresse une inquiétude, en tant que parent, pour ceux et celles qui ont payé des frais de voyage pour que leurs enfants puissent effectuer un voyage organisé par leur école. Il mentionne que les voyages ont été annulés en raison de la pandémie et se dit préoccupé par le remboursement des frais ayant été payés. Il souligne qu'il s'agit de montants excédant 2000 dollars. Monsieur Desjardins indique avoir contacté la direction de son établissement à plusieurs reprises et avoir appris qu'elle attendait les directives du Centre de services scolaire pour le remboursement. Elle a également déclaré attendre des nouvelles des assureurs. Monsieur Desjardins déclare que le gouvernement pourrait peut-être, par l'entremise des centres de services scolaires, accélérer le processus de remboursement. Il mentionne que les centres de service scolaires pourraient éventuellement procéder à un remboursement pour se faire ensuite rembourser par les assureurs.

Monsieur Desjardins souhaite une bonne continuation aux membres du Comité de parents.

2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Dominic Bertrand salue l'assemblée et remercie les membres pour leur implication pour les jeunes.

Monsieur le directeur général mentionne, en lien avec la préoccupation évoquée par monsieur Desjardins au sujet du remboursement des frais pour les voyages annulés, que le centre de services scolaire met pratiquement quotidiennement de la pression sur l'assureur pour être en mesure d'obtenir un remboursement. Habituellement, l'assureur reçoit annuellement environ 300 demandes de remboursement. On entend qu'actuellement, il doit traiter entre 15 et 18 000 demandes. Monsieur Bertrand soutient que le montant du remboursement frôle le million de dollars pour le CSSMB. Monsieur Bertrand indique que l'avenue évoquée par monsieur Desjardins à l'effet que le centre de services scolaire rembourse les parents dans un premier temps pour ensuite se faire rembourser par l'assureur a été envisagée. Il ajoute que le centre de services scolaire avait besoin de plus d'avis quant à l'utilisation, à court terme, de fonds publics pour le remboursement des frais de voyages. Monsieur le directeur général indique que les voyages sont autorisés par les CE. Il mentionne que l'assureur a soutenu récemment qu'il devrait y avoir un dénouement dans les prochains jours. Le CSSMB a été en communication avec l'assureur dès le 13 mars dernier. Monsieur le directeur général déclare qu'il faut absolument obtenir un remboursement pour les parents d'ici la fin de l'année scolaire. Il ajoute que le secrétariat général y travaille tous les jours. Monsieur Bertrand soutient qu'il faut être prudent avec les fonds publics pour rembourser des frais de voyages car les voyages ne font pas partie de la mission du centre de services scolaire.

Monsieur le directeur général répond aux questions lui ayant été communiquées avant la tenue de la séance.

Une première question, concernant les finissants de sixième année et de cinquième secondaire, visait à savoir si les consignes de sécurité sont les mêmes pour toutes les écoles ou s'il appartient aux écoles de les organiser. Monsieur Bertrand indique que le centre de services scolaire a reçu des consignes très précises de la Santé publique et du ministère au sujet de l'organisation de ces événements qui vont prendre une couleur locale. Il y a une marche à suivre en fonction de la Santé publique. On a remis cette marche à suivre à l'ensemble des directions. Toutes les semaines, des appels sont organisés, sur la plateforme *Teams*, avec l'ensemble des directions des écoles pour s'assurer d'avoir la meilleure cohérence possible dans l'application des consignes et directives de la Santé publique.

Une deuxième question visait à savoir si le centre de services scolaire serait prêt, suite à l'annonce du ministère de créer 150 classes pour les élèves HDAA incluant les élèves doués, à créer des classes alternatives multi-âges (selon le modèle de l'école Jonathan) pour les élèves doués dans chacun des 5 districts afin de répondre aux besoins de ces élèves. Monsieur le directeur général répond que le poids du CSSMB dans la province représente environ 5%. Avec les 150 classes mentionnées par le ministère, cela représente environ 7-8 classes pour Marguerite-Bourgeoys. On a terminé les classements. Monsieur Bertrand annonce qu'il y aura 13 classes d'adaptation supplémentaires l'an prochain. On dépasse nettement les 7 ou 8 groupes que le ministère veut ouvrir. On n'hésite pas à dépasser le nombre de classes pour répondre aux besoins des élèves. Présentement, il n'y a aucune intention d'ouvrir des classes alternatives ailleurs que dans les trois points de services actuels (Jonathan, des Saules-Rieurs et Nouvelle-Querbes).

Dans une troisième question, un membre mentionnait que les parents ont des frais de papeterie et de technologie pour assurer l'enseignement à distance. Des frais ont été payés en début d'année pour des fournitures et des photocopies. La question visait à savoir si les parents pourront avoir un crédit pour l'an prochain si les sommes n'ont pas été engagées par l'école en raison de la pandémie. Il était également demandé si les parents peuvent demander des frais raisonnables pour les coûts de l'enseignement à distance. Monsieur le directeur général indique que le centre de services scolaire reçoit des directives du ministère depuis le début de la pandémie mais qu'elle n'en a reçue aucune à ce sujet. On est toujours en attente.

Monsieur le directeur général évoque la récente rencontre d'information du MEES relative à la Loi 1 et à toutes les responsabilités liées au nouveaux Conseils d'administration. Il souligne qu'environ 2 500 personnes ont assisté à cette webdiffusion. Il informe les membres du Comité de parents au sujet d'un point de presse ayant été organisé pour souligner trois stratégies innovantes de recrutement de personnel enseignant. La première est un diplôme d'études spécialisées mis en place pour nos enseignants, non légalement qualifiés, qui souhaitent réorienter leur carrière en enseignement. C'est un accompagnement que fait le centre de services scolaire avec l'Université TÉLUQ. Cela fait déjà un an que c'est en place. Un an plus tard, la première cohorte de 50 enseignants vient de terminer et on démarre une deuxième cohorte de 50 enseignants. La deuxième initiative ayant été présentée est également permise grâce à un partenariat avec l'Université TÉLUQ. Les enseignants qui sont formés à l'étranger ont l'obligation de suivre cinq cours pour obtenir leur brevet d'enseignement. Le partenariat avec l'Université TÉLUQ permet de suivre ces cinq cours à distance. Monsieur Bertrand évoque le recrutement effectué à l'étranger. Des missions ont été menées en France. On a présentement 87 promesses d'embauches d'enseignants français. 67 d'entre eux devraient arriver au Québec dans les prochaines semaines alors qu'une vingtaine d'autres devraient suivre lors de la réouverture des frontières.

Monsieur le directeur général annonce que le Grand défi Pierre Lavoie n'aura pas lieu en présentiel cette année. Il souligne qu'il s'agit d'un partenaire de choix du CSSMB. Au cours des dix dernières années, la Fondation du Grand défi Pierre Lavoie a remis près d'un million à nos écoles en équipements sportifs. Cette année, Pierre Lavoie a lancé un défi à l'ensemble des québécois de parcourir un million de kilomètres en pédalant, en courant ou en marchant. Monsieur Bertrand annonce que le CSSMB se lance le défi de parcourir un million de kilomètres à elle seule, les 19, 20 et 21 juin prochains, avec les élèves, les

parents, les amis et les membres du personnel. Il invite les parents à se joindre au Grand défi Pierre-Lavoie.

Monsieur le directeur général soutient savoir que les parents ont vécu plusieurs chamboulements, ainsi que des directives et des contre-directives en lien avec toute l'organisation des services éducatifs, au cours des trois derniers mois. Cela n'a pas été simple non plus pour les directions d'établissement et au niveau de la direction générale car les centres de services scolaires étaient gouvernées par le biais des points de presse dont elles prenaient connaissance en même temps que tout le monde. Pour cette raison, il n'était pas évident d'avoir une longueur d'avance sur l'organisation et souvent, les choses mises en place devaient être modifiées quelques temps après suite à de nouvelles consignes ministérielles ou de la Santé publique. Monsieur Bertrand soutient être conscient qu'il y a eu beaucoup d'adaptation et de variabilité d'un milieu à l'autre dans le service ayant été rendu à partir des consignes du ministre jusqu'aux consignes données aux membres du personnel. Il dit espérer une bonne planification pour la prochaine rentrée scolaire. Monsieur Bertrand ajoute souhaiter une consultation du réseau pour mettre en place les meilleures pratiques possibles. On est actuellement en attente aux orientations du ministre par rapport à la rentrée. La Santé publique va aussi émettre un certain nombre de directives.

Il est demandé à monsieur Bertrand comment le centre de services scolaire fera pour assurer un encadrement rapproché aux enfants avec le manque d'éducatrices. Monsieur le directeur général mentionne qu'il y a pénurie d'enseignants mais également pénurie de personnel professionnel et d'éducateurs spécialisés. Au cours des deux dernières années 180 nouveaux éducateurs spécialisés ont été embauchés. Des stratégies sont utilisées en lien avec les collèges. Le centre de services scolaire fait son possible pour tenter le maximum de personnel mais la croissance de clientèle est assez préoccupante.

En réponse à une déléguée, monsieur le directeur général mentionne que le corps enseignant n'était pas considéré comme étant en pénurie jusqu'à il y a un mois. Cela a été fait et cela facilite l'entrée du personnel immigrant. Il n'y a aucun souci pour les enseignants qui s'en viennent avec l'immigration. Monsieur le directeur général évoque la réforme du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui fut, il y a quelques mois, un choc pour les étudiants étrangers en formation professionnelle. Il indique qu'il y encore des pourparlers en ce moment. Monsieur Bertrand mentionne que le centre scolaire fait son possible pour rassurer les étudiants mais des décisions se prennent hors de son contrôle.

En réponse à une question relative au racisme systémique, monsieur le directeur général mentionne que le CSSMB a une longueur d'avance avec la création du Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité. Ça fait plus de 7 ans qu'on travaille avec une équipe de chercheurs à travailler le *Vivre ensemble*. Il y a beaucoup d'outils dans nos écoles, avec nos professionnels, pour être en mesure d'intervenir de façon efficace.

Un délégué souligne une règle de la Santé publique gênante pour les écoles alternatives car elle refuse aux parents de se rendre dans l'école. Les parents donnent un gros pourcentage du contenu dans ces écoles. Il désire savoir ce qui sera possible de faire pour donner un peu de flexibilité pour permettre aux parents de continuer de donner leur contenu. Monsieur le directeur général soutient qu'il s'agit d'une préoccupation partagée par le centre de service scolaire mais les directives changent rapidement. On a des rencontres régulièrement avec la Santé publique et on suit la situation de près. On espère qu'on sera capable, à l'automne, d'inclure les parents mais le centre de services scolaire se gouverne en fonction des directives de la Santé publique. Monsieur Bertrand Il convient que les parents sont un atout important dans les écoles alternatives.

En réponse à une déléguée, monsieur le directeur général mentionne que le centre de services scolaire a fermé 46 classes d'accueil, qui n'aurait pas été fermées en temps normal. Tous les enfants qui intègrent une classe régulière, ça libère des places. Il n'y aura pas d'inscription durant l'été tant que les frontières ne seront pas ouvertes. On est rendus à près de 500 inscriptions de gens qui déménagent pour s'installer sur l'île de Montréal.

Monsieur Bertrand confirme que le centre de services scolaire s'attend à une explosion d'inscription au moment où les frontières vont ouvrir. C'est pour cette raison que le centre de services scolaire poursuit ses démarches au niveau de la pénurie du personnel enseignant. Cela donnera un petit répit au centre de services scolaire au niveau de l'installation d'unités modulaires et de construction. Monsieur Bertrand déclare qu'il y aurait environ 2 000 élèves en moins en septembre par rapport aux prévisions si les frontières n'ouvraient pas.

En réponse à une question relative au budget des établissements, monsieur le directeur général mentionne que le gouvernement a changé ses règles depuis deux ans. Tous les élèves qui arrivent après le 30 septembre sont financés à la hauteur de 600 dollars par mois qui couvrent les dépenses en enseignement. Il n'y a pas de souci même si une masse d'élève arrive après le 30 septembre, le financement est ajusté en tenant compte des paramètres qu'on a au niveau du budget.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CP/20-06/01)

IL EST PROPOSÉ par madame Tania Raoub et RÉSOLU à l'unanimité, par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par madame Tania Raoub - Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2020**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 MAI 2020**
- 6. LOI 1 (GOUVERNANCE SCOLAIRE)**
 - 6.1. Procédure d'élection des membres parents du CA
 - 6.2. Résolution pour une réunion extraordinaire le 21 septembre 2020
- 7. MODIFICATIONS À LA RÉGIE INTERNE**
- 8. CONSULTATION**
 - 8.1. Critères d'inscription 2021-2022 – Collège Saint-Louis (retour : 26 août 2020)
- 9. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 9.1. Bilan financier et prévisions budgétaires du CP
 - 9.2. Rencontre nationale des parents du 26 septembre (FCPQ)
 - 9.3. Congrès d'été en ligne (Institut TA)
- 10. SUIVIS ET INFORMATIONS**
 - 10.1. Retour en classe du primaire et enseignement à distance
- 11. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
- 12. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION, INTÉGRATION ET COMMUNICATIONS**
 - 13.1. Comité pour la mise en œuvre des rencontres virtuelles du Comité de parents
 - 13.2. Conférences à venir
- 14. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 15. MOT DU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS À LA FCPQ**
- 16. VARIA**
 - 16.1. Rétroaction sur l'an 1 du nouveau Comité de parents
 - 16.2. Racisme systémique
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 15 OCTOBRE 2020**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2020

(CP/20-06/02)

IL EST PROPOSÉ par monsieur **Michel Blanchard** et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 21 mai 2020 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par monsieur Michel Blanchard – Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 MAI 2020

Monsieur le président procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 11 mai 2020. Celui-ci fut adopté lors de la rencontre du CX du 1^{er} juin 2020.

6. LOI 1 (GOUVERNANCE SCOLAIRE)

6.1. PROCÉDURE D'ÉLECTION DES MEMBRES PARENTS DU CA

Monsieur le président indique que la procédure d'élection des membres parents du CA est incluse en annexe aux règles de régie interne ayant été communiquées aux membres. Il explique qu'il s'agit d'une procédure spéciale pour l'année scolaire 2020 uniquement. Dans la loi, l'élection des membres du CA se tient avant le mois de juin pour que celui-ci soit fonctionnel le 15 juin. En raison de la pandémie, le ministre a reporté cette élection à l'automne. Cela donne un échéancier assez serré. Il ajoute que la prochaine élection du CA, si personne ne démissionne, n'aura lieu qu'en juin 2022. Il soutient qu'il est important de savoir que les assemblées générales de parents devront être tenues avant le 18 septembre. Monsieur le président rappelle que c'est l'assemblée générale des parents qui nomme le délégué et le substitut du CP et non le CÉ.

Monsieur Laporte mentionne qu'il existe cinq districts pour les membres du CA. Il ajoute que le CP a le mandat de désigner à l'automne cinq parents qui siègeront sur le CA.

Monsieur le président signale qu'il faut habiter sur le territoire du CSSMB pour se présenter dans un district. Cela exclut les zones grises. Il ajoute qu'il faut aussi être délégué du CP. Tous les délégués qui seront élus en septembre auront un droit de vote et auront aussi le droit de se présenter à l'élection pour les districts. Monsieur Laporte ajoute que les parents provenant du CCSÉHDAA ne pourront pas se présenter. Il faut vraiment être délégué d'une école pour être éligible aux districts. Monsieur Laporte indique qu'il faut avoir 18 ans. Les élèves ne pourront pas siéger sur le CA. Une déléguée indique que la loi exige également qu'il faut être citoyen canadien pour siéger sur le CA alors que ce n'est pas le cas pour les CÉ.

Monsieur Laporte mentionne que les assemblées générales de parents devront être tenues avant le 18 septembre 2020. Les membres du CP seront alors élus. La période de mises en candidature pour le CA s'échelonne du 21 au 28 septembre 2020. Monsieur le président évoque la nécessité d'une séance extraordinaire le 21 septembre pour traiter de cette période de mises en candidature. Les modalités figurent également dans l'annexe des règles de régie interne. Il sera demandé aux candidats de se présenter avec une vidéo d'un maximum de trois minutes. La présidence d'élection sera nommée le 21 septembre prochain. Du 29 au 30 septembre, une deuxième sollicitation pour des mises en candidature aura lieu si des districts sont vacants. Les candidats d'autres districts pourront alors se présenter pour ces districts vacants. Cependant, les candidats auront un choix à faire car ils ne pourront se présenter que pour un seul district. Du 1^{er} au 4 octobre,

une période de scrutin à distance se tiendra avec une plateforme que le CSSMB va acheter. Maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale du CSSSM, va s'assurer que celle-ci soit fiable. Les résultats seront connus le 5 octobre 2020. S'il reste des vacances, un autre vote aura alors lieu le 6 octobre.

Monsieur le président indique que la loi impose que les parents du CA et les membres du personnel soient nommés pour le 6 octobre prochain et que le CA soit créé pour le 15 octobre prochain. Le CA doit tenir sa première séance avant le 23 octobre 2020. Un délégué mentionne qu'il n'y aura plus de commissaires représentant du CP et que les parents se représenteront désormais eux-mêmes. Monsieur Laporte indique que les membres du CA se représenteront également eux-mêmes. Une déléguée indique qu'il a été souligné, lors de la tenue du webinaire du MESS, qu'il est néanmoins souhaitable que les parents élus participent à des instances, telles que les CE ou le CP, pour bien jouer leur rôle de représentants des parents.

Il est suggéré d'élaborer un document pour expliquer aux parents, lors des prochaines assemblées générales, quels sont les rôles et missions du CE, du CP et du CA. Monsieur le président appuie cette suggestion. Il annonce que ce document sera préparé et remis aux membres avant la fin du mois de juin. Un délégué suggère que ce document soit envoyé aux parents avec la convocation pour l'assemblée générale.

Un délégué déclare que le rôle du délégué au CP change étant donné que le CP n'aura pas de représentant au CA. Il demande si le CP sera toujours consulté. Monsieur le président répond affirmativement. Il mentionne que le CP ne sera plus consulté sur la formation destinée aux parents. Il ajoute que le ministère a l'intention de présenter une formation pour l'ensemble de la province, au moins l'an prochain. Monsieur Laporte considère qu'il faudrait que les parents participent au CA en assistant à ses séances afin de présenter des comptes-rendus au CP.

6.2. RÉOLUTION POUR UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 21 SEPTEMBRE 2020

(CP/20-06/03)

ATTENDU QUE l'élection des cinq membres parents au Conseil d'administration aura lieu du 1^{er} au 4 octobre 2020 avec une période de mises en candidature du 21 au 28 septembre ainsi qu'une autre période de mises en candidature du 29 au 30 septembre s'il y a un ou des districts sans candidats;

ATTENDU QUE la première réunion du CP de l'année 2020–2021 aura lieu le 15 octobre 2020;

ATTENDU QUE le Comité de parents doit nommer une présidence d'élection;

ATTENDU QUE le Comité de parents doit nommer les membres parents du CCSÉHDAA ainsi que les quatre délégués du CCSÉHDAA au Comité de parents;

ATTENDU QUE le Comité de parents doit désigner les participants à la rencontre nationale des parents de la FCPQ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghislain Laporte et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents de tenir une séance extraordinaire virtuelle, le 21 septembre 2020, à 19 heures, avec les points suivants à l'ordre du jour :

- Nomination des parents au CCSÉHDAA et les quatre délégués du CCSÉHDAA;
- Désignation des participants à la rencontre nationale de la FCPQ;
- Nomination de la présidence d'élection;
- Informations sur la procédure d'élection.

(Proposé par monsieur Ghislain Laporte – Proposition adoptée à l'unanimité)

7. MODIFICATIONS À LA RÉGIE INTERNE

Madame la vice-présidente mentionne que le Comité de parents doit modifier ses règles de régie interne étant donné les changements occasionnés par la Loi 1. Elle relate que trois types de changements ont été apportés dans le document. Le premier changement a pour objectif de reconnaître la légitimité des rencontres virtuelles. Le second changement est nécessaire car il a fallu ajouter la notion d'élection pour le CA. Le troisième changement a trait à la composition du CX.

Madame Morin souligne qu'on a amélioré la phraséologie du document. On a vérifié tous les acronymes et de nouveaux ont été ajoutés. Madame la vice-présidente cite en exemple l'acronyme du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB)

Madame la vice-présidente présente les modifications suggérées au document et en explique la nécessité.

Madame Morin indique, au sujet des séances publiques, que maintenant que des séances virtuelles sont tenues, le mécanisme pour accueillir le public reste à définir. Il en est de même pour la façon dont l'information sera communiquée. Elle mentionne qu'il faudra se pencher sur cette question en septembre prochain.

Madame la vice-présidente indique que l'intention du Comité de parents est de rendre les séances le plus accessibles possible. On désire créer un comité qui étudiera ce volet l'an prochain.

Madame Morin indique qu'il avait été fixé que le nombre de membres du CX soit de 13 afin d'avoir une bonne représentativité. Avec la disparition des postes de commissaires, les quatre commissaires représentants du CP sont disparus car, en fonction de la nouvelle loi, on ne peut pas mettre d'emblée les membres du CA au CX. Monsieur le président avoir eu la confirmation que rien ne contre-indique, dans la loi, qu'un parent puisse se faire élire à la fois au CX et au CA. Les deux seuls postes problématiques sont la présidence et la vice-présidence car ils représentent le CP. Les autres postes ne représentant pas nécessairement l'exécutif ou le CP. Monsieur Laporte soutient qu'il faut faire attention d'enlever la représentation. Madame la vice-présidente indique que le poste du CIIC serait scindé en deux afin de se pencher plus efficacement sur des sujets variés. Elle mentionne que la présentation de conférences est un dossier qui requiert beaucoup d'attention et un second comité serait mandaté afin de s'occuper davantage de l'aspect innovation. Le CX a convenu d'avoir deux postes plutôt de coordination plutôt qu'un pour avoir davantage de membres s'intéressant à des sujets différents. Elle ajoute que le CX propose d'inclure en ses rangs le délégué du CP à la FCPQ ainsi que le représentant du CP au Comité consultatif de transport scolaire.

Madame la vice-présidente confirme que le CX passera de 13 à 12 représentants. Un délégué demande s'il est pertinent de conserver le quorum à 40% + 1. Un vote est tenu à ce sujet. Les membres du CP sont majoritairement en faveur de conserver le quorum actuel.

(CP/20-06/04)

ATTENDU QUE le Comité de parents a ses règles de régie interne;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Morin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les modifications apportées aux règles de régie interne du CP 2019-2020.

(Proposé par madame Isabelle Morin – Proposition adoptée à l'unanimité)

8. CONSULTATION

8.1. CRITÈRES D'INSCRIPTION DU COLLÈGE SAINT-LOUIS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 (retour : 26 juin 2020)

Les membres du CP se penchent sur la consultation leur étant soumise.

Un délégué 2017-2018 rappelle que les critères d'inscription du Collège Saint-Louis avaient été refusés par le Comité régional de parents du regroupement Sud ainsi que par le Comité central de parents. On trouvait alors que les critères d'inscription mettaient beaucoup de pression sur les familles et les enfants. Il indique qu'on avait proposé que le CSSMB réévalue son processus de sélection et qu'aucun changement n'a été apporté. Monsieur le président mentionne que des pressions ont été faites mais il n'y avait aucune volonté au niveau du Conseil des commissaires de vouloir changer les choses au Collège Saint-Louis. Monsieur le président a reçu comme commentaire que les personnes qui appliquent sont satisfaits de la façon de faire. Il ajoute que le CP est consultatif et non décisionnel.

Un membre demande le vote. Les membres du CP sont majoritairement en faveur des critères d'inscription du Collège Saint-Louis.

(CP/20-06/05)

ATTENDU QUE par sa résolution #DGCC19/20-06-064 adoptée lors de la séance décisionnelle du directeur général du 9 juin 2020, il a été adopté par monsieur Dominic Bertrand de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal et du Comité consultatif de gestion;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 9 juin 2020 au 26 août 2020;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;

IL EST PROPOSÉ par madame Fatou Diop et RÉSOLU à la majorité par les membres du Comité de parents d'adopter les critères d'inscription du Collège Saint-Louis pour l'année scolaire 2021-2022 tels que soumis par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Fatou Diop – Proposition adoptée à la majorité)

9. MOT DE LA TRÉSORERIE

9.1. BILAN FINANCIER ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU CP

Madame la trésorière dresse le bilan financier du CP. Elle souligne que les chèques de remboursement pour les frais de présence aux séances seront envoyés sous peu aux membres du CP. Il est demandé aux membres d'encaisser ces chèques avant le 30 juin.

9.2. RENCONTRE NATIONALE DES PARENTS DU 26 SEPTEMBRE (FCPQ)

Madame la trésorière indique que la FCPQ tiendra une rencontre nationale virtuelle le 26 septembre prochain. Monsieur le président indique avoir discuté avec le centre de services scolaire à ce sujet. Il mentionne que les frais d'inscription pour cette rencontre nationale seront imputés au budget du CP de l'an prochain.

Monsieur le président indique que le coût de l'inscription est de 50 dollars par participant virtuel. Il souligne que le CP doit décider du nombre de passes qu'il va acheter.

Madame la vice-présidente souligne que beaucoup d'information relative à la nouvelle gouvernance scolaire sera donnée lors de la rencontre nationale des parents.

Les membres du CP conviennent majoritairement à ce que 15 passes soient achetées.

(CP/20-06/06)

ATTENDU la tenue de la rencontre nationale des parents de la FCPQ, le 26 septembre 2020;

ATTENDU QUE cette rencontre nationale des parents est une source d'information importante pour les parents;

ATTENDU QUE le budget du Comité de parents permet de déléguer quinze (15) membres à ladite rencontre nationale des parents;

ATTENDU QUE les frais d'inscription à la rencontre nationale des parents sont de cinquante dollars (50 \$);

ATTENDU QUE les frais d'inscription à la rencontre nationale des parents sont d'un montant total de sept cent cinquante dollars (750 \$);

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'autoriser madame Anne-Marie Robitaille à procéder à l'achat de quinze (15) passes pour la rencontre nationale des parents de la FCPQ du 26 septembre 2020.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

Il est souligné qu'il sera demandé aux participants de rédiger un court résumé de leur expérience à la rencontre nationale des parents de la FCPQ.

9.3. CONGRÈS D'ÉTÉ EN LIGNE (INSTITUT TA)

Madame la trésorière annonce que l'Institut TA présentera un congrès d'été en ligne du 25 au 26 juin 2020. Le coût de l'inscription est de 250 dollars par personne et donne accès à l'ensemble de l'événement du congrès d'été en ligne ainsi qu'aux rediffusions des conférences jusqu'au 30 juin inclus. Madame **Martine Riendeau** se propose afin d'être charge des inscriptions.

Les membres suivants signalent leur intention de participer au congrès d'été de l'Institut TA : mesdames **Fatou Diop, Martine Riendeau, Katherie Rochette** et **Tania Raoub**.

Monsieur le président souligne qu'il sera demandé aux participants de rédiger un court résumé de leur expérience au congrès d'été de l'Institut TA.

(CP/20-06/07)

ATTENDU QUE Congrès d'été de l'Institut des troubles d'apprentissage (ITA) se tiendra virtuellement du 25 au 26 juin 2020;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de deux cent cinquante dollars (250 \$) par participant;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont convenu de rembourser les frais d'inscription des participants;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents de rembourser les frais d'inscription des participantes suivantes sur présentation de leurs factures d'inscription :

- **Madame Martine Riendeau;**
- **Madame Katherie Rochette;**
- **Madame Fatou Diop;**
- **Madame Tania Raoub.**

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille – Proposition adoptée à l'unanimité)

10. SUIVIS ET INFORMATIONS

10.1. RETOUR EN CLASSE DU PRIMAIRE ET ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Monsieur le président rappelle que le CP lui avait donné le mandat de signaler au directeur général du CSSMB que les parents étaient insatisfaits des disparités observées entre les écoles, les classes et les enseignants au niveau de l'enseignement à distance. Le message a été passé. Monsieur Bertrand en est conscient. Il a travaillé très fort avec les directions d'établissement qui ont également travaillé avec les enseignants. Monsieur Laporte soutient que des améliorations sont notables depuis la dernière séance du CP. Il ajoute que les problématiques qui subsistent doivent être signalées aux directions d'établissement et qu'il est aussi possible de mettre en branle le mécanisme de traitement des plaintes.

12. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Monsieur le président soutient qu'il est important de poser des questions au CÉ au sujet du budget des écoles pour bien comprendre le dossier. Il ajoute qu'il est également important de préparer les assemblées générales de parents de septembre prochain. Il rappelle que ce sont les présidences actuelles des CÉ qui auront à préparer ces assemblées générales. Il est demandé si les assemblées générales de parents peuvent être tenues virtuellement. Monsieur le président répond affirmativement.

13. MOT DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Monsieur Yan Ouellette indique que les membres du CCSÉHDAA ont tenu une séance virtuelle le 2 juin dernier. Le CCSÉHDAA a répondu à la consultation relative aux critères d'inscription du CSSMB pour l'année scolaire 2021-2022. Le délégué annonce que l'assemblée générale des parents EHDAA a été devancée au 14 septembre 2020 pour soumettre au CP les noms des nouveaux membres du CCSÉHDAA ainsi que les délégués et substituts du CCSÉHDAA au CP.

13. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION, INTÉGRATION ET COMMUNICATIONS

13.1. COMITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE DES RENCONTRES VIRTUELLES DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Marie-France Caron mentionne qu'il a été discuté de scinder le CIIC en deux l'an prochain. Elle indique que deux membres du CP ont déjà manifesté leur intention de faire partie du comité des communications et de l'innovation ayant pour mandat de rentabiliser les conférences virtuelles, en présentiel ou hybrides.

13.2 CONFÉRENCES À VENIR

Madame Caron mentionne que les conférences de cette année ont été une réussite grâce à l'implication de madame Hélène Leung. Madame Caron évoque les conférences qui n'ont pas été présentées cette année en raison de la pandémie. Elle mentionne une conférence traitant de l'intimidation et qu'il sera possible, l'an prochain, de la présenter virtuellement ou en présentiel. Madame Caron demande aux membres de lui faire parvenir des sujets, des noms et des contacts pour des conférences qui pourraient être présentées l'an prochain.

14. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Madame Caroline Chartrand mentionne qu'une rencontre du Comité consultatif de transport est prévue pour la semaine prochaine. Elle mentionne qu'une question lui a été soumise en lien avec le remboursement de la carte d'autobus, à savoir s'il est possible de n'avoir qu'un seul paiement. Madame Chartrand a communiqué cette question et espère obtenir la réponse à celle-ci la semaine prochaine. Monsieur le président suggère à madame Chartrand de s'informer sur les mesures de distanciation à l'étude pour l'an prochain dans les services de transport scolaire.

15. MOT DU DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS À LA FCPQ

Monsieur Pierre-Olivier DeSerres mentionne qu'il n'y a rien de nouveau à signaler. Toutes les correspondances de la FCPQ sont communiquées aux membres du CP. Monsieur le président indique que le Conseil général de la FCPQ a été reporté à l'automne.

16. VARIA

16.1. RÉTROACTION SUR L'AN 1 DU NOUVEAU COMITÉ DE PARENTS

Il est demandé aux membres du CP de faire parvenir leurs commentaires au sujet de la première année du nouveau CP afin d'améliorer son fonctionnement.

16.2 RACISME SYSTÉMIQUE

Une déléguée souligne l'importance de la présence des membres du CP aux séances. Elle soutient que leur implication est primordiale. Elle ajoute que les parents qui s'impliquent sont bénévoles et qu'il faut garder en mémoire qu'il s'agit d'une question de volonté. Elle évoque la nécessité de ressentir le reflet de notre société dans chaque instance et mentionne que le CSSMB est le reflet de la diversité. La déléguée déclare que du travail a été effectué au sein des écoles mais que beaucoup de travail doit encore être fait au niveau du CP. Elle ajoute qu'il y a beaucoup de préjugés. Elle considère qu'il est important de mettre en avant le *Vivre ensemble*. Elle soutient que les parents immigrés sont désormais québécois et se dit fière d'être canadienne. La déléguée mentionne que les écoles deviennent des écoles de communauté. Elle prêche pour l'inclusion. Monsieur le président remercie la déléguée pour son intervention. Il déclare qu'il est important pour les parents, de toutes les origines, de s'impliquer et de s'affirmer.

Une déléguée évoque les parents qui assistent aux diverses réunions et qui ne comprennent rien aux propos tenus parce qu'ils ne parlent pas le français. Elle demande s'il existe un moyen de les aider. Elle dit avoir reçu des commentaires de parents immigrants disant ne pas se sentir les bienvenus dans les CE car ils ne

parlent pas la langue. Monsieur le président indique que le CSSMB a une politique linguistique très restrictive au niveau du français. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un choix du centre de services scolaire mais du gouvernement. Les comités de parents ont fait beaucoup de pressions à ce sujet et le seul gain ayant été obtenu fut que, pour la sécurité des élèves, la direction doit pouvoir s'exprimer dans une autre langue que le français.

Une déléguée mentionne que son école est située dans un secteur anglophone fréquenté par une grande clientèle asiatique ne parlant ni français, ni anglais. Elle précise avoir beaucoup travaillé sur cette question. La déléguée relate que l'école secondaire Saint-Laurent tient son assemblée générale de parents en français, en anglais et en arabe. Elle dit penser que deux personnes procèdent à des traductions tandis que l'assemblée générale se tient en français. Elle mentionne qu'il y a plusieurs voies de communication pour les parents. Elle ajoute que les parents de son école ne comprenant pas le français ont été réunis une journée afin de tout leur traduire. Elle précise que les initiatives doivent provenir des parents car les écoles ne sont pas autorisées à le faire de par la loi. Monsieur le président souligne que beaucoup de bons logiciels de traduction existent. Une déléguée mentionne qu'on retrouve à peu près 15 langues maternelles différentes à son école. Monsieur le président soutient avoir été témoin d'écoles qui prêtaient leurs locaux pour que des cours soient donnés aux parents ne parlant pas le français. Il ajoute avoir également vu des directions s'impliquer avec la communauté pour donner un coup de main à ses parents. Il mentionne qu'il s'agit beaucoup d'une question de leadership au niveau de l'école. Un délégué indique que la majorité de l'assemblée générale se déroule en français à son établissement mais que les points importants sont répétés en anglais.

Une déléguée mentionne qu'il faut insister auprès de ces parents pour qu'ils aillent en francisation dans les centres d'éducation des adultes ou dans les collèges. Elle considère important que chaque parent prenne des cours pour au moins comprendre la communication de base.

Il est mentionné que tous les documents déposés sur le site internet de l'école Sainte-Geneviève-Ouest sont traduits dans la langue de son choix. Monsieur le président souligne l'importance que tous les parents comprennent ce dont il est question dans les diverses réunions auxquelles ils assistent et qu'ils comprennent également les informations qui leur sont destinées.

Une déléguée soutient que le parrainage et le mentorat peuvent être des avenues très intéressantes autant en termes d'échanges culturels qu'en termes d'intégration. Une déléguée plaide pour l'organisation d'activités visant à inviter les gens à aller à la découverte des autres. Une déléguée signale qu'une fête de la rentrée, sur le thème de la diversité, a malheureusement été annulée à l'école Sainte-Geneviève-Ouest.

Une déléguée mentionne qu'il s'agit de projets qui pourraient être remis aux OPP. Elle soutient qu'il faut également faire attention de ne pas faire de l'exclusion des élèves francophones, en minorité dans certaines écoles, en voulant faire de l'inclusion.

Monsieur le président souhaite un bel été aux membres du CP, les remercie pour leur implication et leur souligne être disponible pour toute question.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE : 15 OCTOBRE 2020

(CP/20-06/08)

Ayant épuisé tous les points à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30. La prochaine réunion virtuelle du CP aura lieu jeudi, le 15 octobre 2020 à 19 h 15, sur la plateforme *Zoom*.

(Proposé par monsieur Ghislain Laporte – Proposition adoptée à l'unanimité)

Monsieur Ghislain Laporte
Président du Comité de parents

Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 11 JUIN 2020 – CP
/rm*